



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
04.05.2022 Bulletin 2022/18

(51) Classification Internationale des Brevets (IPC):
A45D 33/00 (2006.01) A45D 33/20 (2006.01)
A45D 33/22 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **21206121.2**

(52) Classification Coopérative des Brevets (CPC):
A45D 33/006; A45D 33/008; A45D 33/20;
A45D 33/22

(22) Date de dépôt: **03.11.2021**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO
PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME
Etats de validation désignés:
KH MA MD TN

(72) Inventeurs:
• **FRITSCH, Franck**
92230 GENNEVILLIERS (FR)
• **BAZINVAL, Mélodie**
92230 GENNEVILLIERS (FR)
• **SEGUIN, Franck**
92230 GENNEVILLIERS (FR)

(30) Priorité: **03.11.2020 FR 2011286**

(74) Mandataire: **Gevers & Orès**
Immeuble le Palatin 2
3 Cours du Triangle
CS 80165
92939 Paris La Défense Cedex (FR)

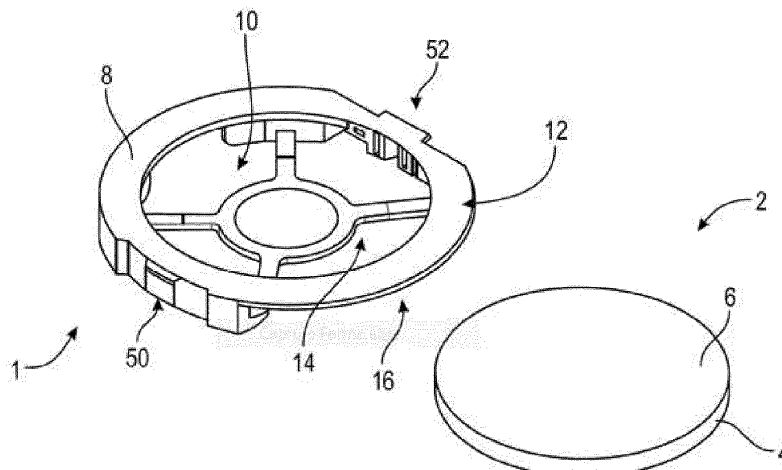
(71) Demandeur: **ALBEA SERVICES**
92230 Gennevilliers (FR)

(54) **SUPPORT POUR PRODUIT COSMÉTIQUE, ENSEMBLE DUDIT SUPPORT ET DUDIT PRODUIT ET RÉCEPTACLE MUNI DUDIT ENSEMBLE**

(57) Support (1) pour un article cosmétique (2), ledit support (1) étant configuré pour être positionné de façon amovible dans un réceptacle d'accueil, ledit support (1) comprenant une armature (8) définissant un logement (10) pour ledit article (2), ladite armature (8) présentant une paroi de face avant (12) présentant une ouverture de face avant (14) permettant d'accéder et/ou de rendre visible ledit article (2), ladite armature (8) présentant en outre une ouverture latérale (16), ladite armature (8)

étant configurée pour une insertion dudit article (2) dans ledit logement (10), à travers ladite ouverture latérale (16), par un mouvement de translation jusqu'à une position de mise en place, ladite translation s'effectuant par guidage dudit article à l'aide de ladite paroi de face avant (12), ladite paroi de face avant (12) comprenant des butées (20, 22) destinées à maintenir ledit article (2) en position de mise en place.

[Fig. 1]



Description

Domaine technique de l'invention

[0001] La présente invention concerne un support pour produit cosmétique, un ensemble dudit support et dudit produit et un réceptacle muni dudit ensemble.

Arrière-plan technique

[0002] Il est connu de longue date des réceptacles de produits cosmétiques permettant à un utilisateur de se maquiller. Ils comprennent une base et un couvercle de fermeture qui accueillent différents articles cosmétiques tels que de la poudre cosmétique, un miroir, un pinceau ou autres.

[0003] La poudre est contenue dans un godet métallique. Pour fixer un tel godet dans le réceptacle on a communément recours à un collage. Il en est de même pour le miroir.

[0004] Par ailleurs, il est connu de réaliser la base et le couvercle en matériau plastique. Afin de rendre possible leur recyclage selon des filières appropriées, il faut retirer le godet et le miroir de la base et du couvercle car ils ne sont pas dans le même matériau. Le collage du godet et du miroir ne facilite pas ce type d'opération.

[0005] Pour pallier cette difficulté, il a été proposé des godets ou miroirs amovibles. Les pièces plastiques et non plastiques du réceptacle peuvent de la sorte être séparées avant recyclage.

[0006] Cependant, le résultat n'est pas nécessairement compatible avec le rendu d'un produit haut de gamme, notamment en termes de gestuelle d'installation et/ou de retrait ainsi que de bon maintien en place des articles cosmétiques dans le réceptacle.

Résumé de l'invention

[0007] L'invention vise à résoudre au moins en partie les difficultés précédentes et propose en ce sens un support pour un article cosmétique, ledit support étant configuré pour être positionné de façon amovible dans un réceptacle d'accueil, ledit support comprenant une armature définissant un logement pour ledit article, ladite armature présentant une paroi de face avant présentant une ouverture de face avant permettant d'accéder et/ou de rendre visible ledit article, ladite armature présentant en outre une ouverture latérale, ladite armature étant configurée pour une insertion dudit article dans ledit logement, à travers ladite ouverture latérale, par un mouvement de translation jusqu'à une position de mise en place, ladite translation s'effectuant par guidage dudit article à l'aide de ladite paroi de face avant, ladite paroi de face avant comprenant des butés destinées à maintenir ledit article en position de mise en place.

[0008] Par l'utilisation d'un support amovible, on favorise un recyclage selon la filière voulue pour le reste du réceptacle destinée à être équipée de l'article cosméti-

que logé dans le support. Le guidage par la face avant offre en outre une gestuelle d'installation et de retrait améliorée accompagnée d'une mise en place de l'article cosmétique avec une meilleure impression de fiabilité.

[0009] Selon d'autres caractéristiques de l'invention, qui pourront être prises séparément ou combinées selon toutes solutions techniquement possibles correspondant à autant de modes de réalisation de l'invention :

- 10 - ledit logement est destiné à accueillir ledit article de façon amovible,
- ladite paroi de face avant est configurée pour recouvrir de façon continue une partie périphérique d'une face avant dudit article en position de mise en place,
- 15 - l'une desdites butées et l'ouverture latérale sont situées dans une même portion angulaire,
- l'autre desdites butées est une butée d'arrêt du mouvement de translation de l'article dans le logement, ladite paroi de face avant présente une face inférieure configurée pour le guidage dudit article,
- 20 - ladite face inférieure de la face avant comprend lesdites butées,
- ladite armature présente une paroi latérale définissant ladite ouverture latérale,
- 25 - ladite armature présente une paroi de fond,
- ladite paroi de fond est opposée à ladite paroi de face avant de sorte que ledit article se trouve entre ladite paroi de fond et ladite ouverture de face avant,
- ledit logement est formé dans une chambre ou cavité définie par ladite paroi de face avant, ladite paroi latérale et ladite paroi de fond,
- 30 - ladite paroi de fond est munie de moyens élastiques de maintien dudit article dans le logement par appui contre la paroi de face avant du logement,
- 35 - ladite paroi de fond est munie d'une ou plusieurs ouvertures, dites ouvertures de face arrière, permettant à un utilisateur d'accéder avec un doigt audit article pour déclencher son extraction dudit logement,
- 40 - lesdits moyens élastiques de maintien comprennent des bras formés entre lesdites ouvertures de face arrière,
- lesdits bras sont reliés à l'une de leur extrémité à une partie centrale de la paroi de fond,
- 45 - ladite partie centrale présente la forme d'un disque,
- ladite partie centrale est de forme annulaire,
- une extrémité distale desdits bras est libre,
- ladite partie centrale est configurée pour venir en appui contre une paroi de fond dudit article sous l'action desdits bras,
- 50 - ladite paroi latérale relie la paroi de fond et la paroi de face avant,
- ladite paroi de face avant, ladite paroi de fond et ladite paroi latérale sont issues de matière,
- 55 - ladite paroi de face avant, ladite paroi de fond et ladite paroi latérale sont des pièces assemblées, par exemple par encliquetage et/ou vissage,
- ledit support est configuré pour un positionnement

- dans le réceptacle d'accueil par l'intermédiaire de ladite armature,
- ladite armature définit plusieurs dits logements,
 - ledit support comprend en outre un cache destiné à couvrir ladite paroi de fond,
 - ledit cache est encliqueté sur ladite armature,
 - ledit support est configuré pour un positionnement dans le réceptacle d'accueil par l'intermédiaire dudit cache,
 - ledit support est configuré pour que ladite paroi de fond de l'armature et/ou ledit cache soit situé en regard d'une paroi de fond d'un compartiment du réceptacle,
 - ledit support comprend des moyens d'encliquetage pour autoriser ledit positionnement dans le réceptacle d'accueil,
 - lesdits moyens d'encliquetage sont configurés pour autoriser ledit positionnement par un mouvement de pivotement,
 - lesdits moyens d'encliquetage comprennent des moyens de mise en prise et des moyens d'accrochage,
 - lesdits moyens de mise en prise et/ou lesdits moyens d'accrochage sont situés sur la paroi latérale de l'armature,
 - lesdits moyens d'encliquetage sont situés sur la paroi de fond du cache,
 - ledit support est configuré pour être extrait dudit réceptacle d'accueil par un effort sur ladite paroi de fond de l'armature et/ou du cache.

[0010] L'invention concerne aussi un ensemble d'un support tel que décrit plus haut et d'un ou plusieurs articles cosmétiques, équipant ledit support, préférentiellement de façon amovible. Il pourra s'agir, par exemple, d'un godet de poudre cosmétique et/ou d'un miroir.

[0011] L'invention concerne encore un réceptacle accueillant ledit ensemble. Ledit réceptacle comprend, par exemple, un socle et un couvercle, avantageusement en matière plastique. Ledit réceptacle est configuré pour recevoir de manière amovible au moins l'un desdits ensembles sur ledit socle et/ou ledit couvercle. De façon préférentielle ledit socle et ledit couvercle sont chacun muni de l'un desdits supports équipés l'un d'un godet et l'autre d'un miroir.

[0012] Selon un mode de réalisation particulier ledit socle et/ou ledit couvercle comprennent une paroi latérale et une paroi de fond, amovibles l'une par rapport à l'autre, ladite paroi de fond définissant le cache dudit support.

[0013] Il est à noter que l'invention porte également sur un tel réceptacle dans lequel l'article cosmétique pourra être assujéti audit réceptacle sans que cela soit nécessairement par l'intermédiaire dudit support.

[0014] Autrement dit, l'invention porte encore sur un réceptacle comprenant un socle et/ou couvercle, ledit socle et/ou ledit couvercle comprenant une paroi latérale et une paroi de fond, amovibles l'une par rapport à l'autre,

notamment par encliquetage, ladite paroi de fond étant configurée pour accueillir un article cosmétique, par exemple un miroir. Ledit article pourra être assujéti à ladite paroi de fond par l'intermédiaire dudit support ou,

5

Breve description des figures

[0015] La description qui va suivre et qui ne présente aucun caractère limitatif, doit être lue en regard des figures annexées, parmi lesquelles :

10

- la figure 1 est une vue en perspective par le dessus d'un premier exemple de réalisation d'un support et d'un article cosmétique conformes à l'invention, avant assemblage;
- la figure 2 est une vue en perspective par le dessous du support de la figure 1;
- la figure 3 est une vue en perspective par le dessous du support et de l'article cosmétique de la figure 1, en cours d'assemblage ;
- la figure 4 est une vue en perspective par le dessous du support et de l'article cosmétique de la figure 1, une fois assemblés ;
- la figure 5 est une vue en coupe transversale du support et de l'article cosmétique de la figure 1, en cours d'assemblage ;
- la figure 6 est une vue en coupe transversale du support et de l'article cosmétique de la figure 1, une fois assemblés ;
- la figure 7 est une vue en perspective d'un ensemble formé du support et de l'article cosmétique de la figure 1 et d'un socle d'un réceptacle d'accueil dudit ensemble, avant assemblage ;
- la figure 8 est une vue en perspective du socle et de l'ensemble de la figure 7, en cours d'assemblage, selon un premier angle de vue;
- la figure 9 est une vue en perspective du socle et de l'ensemble de la figure 7, en cours d'assemblage, selon un second angle de vue;
- la figure 10 est une vue en coupe transversale du socle et de l'ensemble de la figure 7, une fois assemblés ;
- la figure 11 est une vue en perspective, selon un plan de coupe diamétral, du socle et de l'ensemble de la figure 7, en cours d'extraction de l'ensemble hors dudit réceptacle, selon une première variante de réalisation ;
- la figure 12 est une vue en coupe transversale du socle et de l'ensemble de la figure 7, en cours d'extraction de l'ensemble hors dudit réceptacle, selon une deuxième variante de réalisation ;
- la figure 13 est une vue en perspective d'un deuxième exemple de réalisation d'un support et d'articles cosmétiques conformes à l'invention, en cours d'assemblage ;
- la figure 14 est une vue en perspective d'un troisième exemple de réalisation d'un support et d'un article

15

20

25

30

35

40

45

50

55

- cosmétique conformes à l'invention, illustrés de façon éclatée;
- la figure 15 est une vue en coupe transversale du support et de l'article cosmétique de la figure 14, une fois assemblés ;
 - la figure 16 est une vue en perspective d'un couvercle d'un réceptacle d'accueil pour l'ensemble formé par le support et l'article cosmétique des figures 14 et 15 ;
 - la figure 17 est une vue en coupe transversale du couvercle de la figure 16 et de l'ensemble des figures 14 et 15, en cours d'assemblage ou d'extraction dudit ensemble vis-à-vis dudit réceptacle ;
 - la figure 18 est une vue en perspective, éclatée, d'un quatrième exemple de réalisation d'un support conforme à l'invention, un article cosmétique étant inséré dans une armature dudit support ;
 - la figure 19 est une vue en perspective, assemblée, du support de la figure 18 ;
 - la figure 20 est une vue en perspective d'un couvercle d'un réceptacle d'accueil et de l'ensemble formé par le support et l'article cosmétique des figures 18 et 19, en cours d'assemblage ;
 - la figure 21 est une vue en perspective illustrant de façon éclatée un couvercle d'un réceptacle d'accueil et un ensemble formé par support et un article cosmétique, selon une variante de l'invention.

Description détaillée de l'invention

[0016] Ainsi qu'on peut le voir aux différentes figures, l'invention concerne un support 1 pour un article cosmétique 2.

[0017] Dans l'exemple de réalisation des figures 1 à 12, ledit article est constitué d'un godet de poudre cosmétique. Ledit godet comprend une cuvette 4, notamment métallique, remplie par ladite poudre 6. Ledit godet est par exemple de forme cylindrique avec une hauteur très inférieure aux dimensions de sa base de sorte qu'il présente un aspect sensiblement plan. Ici, ladite base est ronde. Elle pourrait avoir toute autre forme, notamment une forme carrée à coins arrondis.

[0018] Ledit support 1 comprend une armature 8 définissant un logement 10 pour ledit article 2. Des parois dudit logement 10 présentent préférentiellement une forme sensiblement complémentaire à la forme dudit article 2, aux jeux de montage près.

[0019] Selon l'invention, ladite armature 8 présente une paroi de face avant 12 munie d'une ouverture de face avant 14 permettant d'accéder à et/ou de rendre visible ledit article 2. Dans le cas d'un godet, ladite ouverture de face avant 14 permet à l'utilisateur d'accéder à la poudre cosmétique pour en prélever une partie avec un pinceau ou une brosse. Ladite armature présente en outre une ouverture latérale 16.

[0020] Comme plus particulièrement illustré aux figures 3 et 5, ladite armature 8 est configurée pour une insertion dudit article 2 dans ledit logement 10 à travers

ladite ouverture latérale 16, ceci par un mouvement de translation jusqu'à une position de mise en place, illustrée aux figures 4 et 6. Ladite translation s'effectue par guidage dudit article 2 à l'aide de ladite paroi de face avant 12, notamment à l'aide d'une face intérieure 18 de ladite paroi de face avant 12, c'est-à-dire une face tournée vers ledit logement 10. Autrement dit, ladite translation s'effectue dans un plan sensiblement parallèle à ladite paroi 12 et/ou à ladite ouverture 14 de face avant. Une telle gestuelle permet, en particulier grâce au guidage offert par la paroi de face avant 12, ceci jusqu'à la position de mise en place de l'article 2 dans le logement 10, d'avoir un rendu qualitatif du positionnement des différentes pièces.

[0021] Pour favoriser un tel guidage, dans l'exemple illustré, ladite paroi de face avant 12 est configurée pour recouvrir de façon continue une partie périphérique d'une face avant dudit article 2 en position de mise en place. Dans l'exemple illustré où l'article 2, en l'occurrence le godet, est de forme cylindrique de section circulaire, la paroi de face avant 12 est de forme annulaire avec un petit rayon légèrement inférieur au rayon du godet.

[0022] Comme cela ressort mieux des figures 2 et 6, ladite paroi de face avant comprend des butées 20, 22 destinées à maintenir ledit article 2 en position de mise en place. Lesdites butées 20, 22 sont préférentiellement situées au niveau de ladite face intérieure 18 de paroi de face avant 12.

[0023] Dans l'exemple illustré, une première desdites butées 20 est formée par un congé réalisé en creux au niveau de la face inférieure 18 de ladite paroi de face avant 12, notamment le long d'une portion d'une périphérie interne de ladite paroi de face avant 12. Ledit congé forme un cran permettant de marquer la mise en place de l'article 2 et une butée au retrait dudit article 2 hors du logement 10.

[0024] Une seconde 22 desdites butées comprend une cloison s'étendant transversalement, notamment orthogonalement, depuis ladite face intérieure 18 de la paroi de face avant 12. Elle contribue à définir ledit logement 10. Ladite cloison est ici en forme d'arc de cercle pour épouser la forme du godet. Lors de l'insertion de l'article 2 dans ledit logement 20, elle forme une butée de fin de course marquant la mise en place dudit article 2 à l'issue de son mouvement de translation.

[0025] Ladite armature 8 présente en outre une paroi latérale 24, définissant ladite ouverture latérale 16, notamment par une interruption de ladite paroi latérale 24. Dans l'exemple illustré, ladite paroi latérale 24 et ladite cloison 22 sont concentriques, la paroi latérale 24 présentant un plus grand rayon que la cloison 22. Ladite ouverture 16 se situe dans une même portion angulaire que celle où se trouve la première butée 20. La cloison 22 est ici interrompue dans le prolongement radial de ladite ouverture latérale 16 et sur une plus grande envergure angulaire, de sorte à ne pas faire obstacle à l'insertion de l'article 2 dans le logement 10.

[0026] Ladite armature 8 présente en outre une paroi

de fond 26. Ladite paroi de fond 26 est opposée à ladite paroi de face avant 12 de sorte que ledit article 2 se trouve entre ladite paroi de fond 26 et ladite ouverture de face avant 12, une fois en position de mise en place.

[0027] Autrement dit, ledit logement 10 est formé dans une chambre ou cavité définie par ladite paroi de face avant 12, ladite paroi latérale 24 et ladite paroi de fond 26, ledit logement 10 étant ici délimité par ladite paroi de face avant 12 et ladite paroi de fond 26 ainsi que par la cloison 22.

[0028] Préférentiellement, ladite paroi latérale 24 relie la paroi de fond 26 et la paroi de face avant 12, lesdites parois étant issues de matière. En variante, elles pourront être assemblées, par exemple par encliquetage et/ou vissage.

[0029] Ladite paroi de fond 26 est préférentiellement munie de moyens élastiques 28 de maintien dudit article dans le logement 10 par appui contre la paroi de face avant 12 du logement 10. Par leur nature élastique, ils se déforment pour laisser passer l'article 2 lors de son insertion, tout en contribuant à son guidage, comme illustré aux figures 3 et 5. Une fois ledit article 2 dans sa position de mise en place, ils le retiennent dans le logement 10, comme illustré aux figures 4 et 6, notamment en appuyant sur une face inférieure 30 dudit article 2.

[0030] Préférentiellement, ledit logement 10 est destiné à accueillir ledit article 2 de façon amovible. Ainsi, après mise en place dudit article dans ledit support 1, il est possible de l'en extraire simplement par un mouvement opposé. Ceci favorise un recyclage du support 1, par exemple avec le reste du réceptacle qu'il doit équiper, indépendamment de l'article 2. Ceci permet également de changer de godet si celui-ci est usé ou comprend une poudre qui ne correspond plus au besoin de l'utilisateur.

[0031] En ce sens, ladite paroi de fond 26 de l'armature 8 est munie d'une ou plusieurs ouvertures 32, dites ouvertures de face arrière, permettant à un utilisateur d'accéder avec un doigt ou un outil audit article 2 pour déclencher son extraction hors dudit logement 10. De façon complémentaire ou alternative, une encoche 34 est réalisée dans la cloison 22.

[0032] Dans le mode de réalisation illustré, lesdits moyens élastiques de maintien comprennent des bras 36 formés entre lesdites ouvertures de face arrière 32. Lesdits bras 36 sont reliés à l'une de leurs extrémités à une partie centrale 38 de la paroi de fond 26. Ladite partie centrale 38 est configurée pour venir en appui contre la face inférieure 30 dudit article 2, sous l'action desdits bras. Lesdits bras 36 sont avantageusement radiaux. Ils s'étendent entre ladite paroi latérale 24 et/ou cloison 22, d'une part, et ladite partie centrale 38, d'autre part. Ils sont ici au nombre de quatre, séparés de 90°, deux partant de la cloison 22 et deux autres de la paroi latérale 24.

[0033] Ladite partie centrale 38 présente ici la forme d'un disque. En variante, elle pourra être de forme annulaire. En variante encore, elle pourra être absente, une extrémité distale desdits bras 36 étant alors libre.

[0034] Comme on l'aura compris, après assemblage

du support 1 et de l'article 2, ceux-ci forment un ensemble.

[0035] Comme illustré aux figures 7 à 12, 17 et 20, on peut installer ledit ensemble dans un réceptacle d'accueil.

[0036] Selon l'invention, ledit support 1 est configuré pour être positionné de façon amovible dans ledit réceptacle d'accueil 40. Il permet de la sorte d'installer et d'extraire ledit ensemble du réceptacle 40. De la sorte ledit réceptacle 40 peut être recyclé selon une filière commune appropriée, sans ledit article 2. Dans les modes de réalisation, correspondant à ceux illustrés, où l'article 2 peut également être séparé du support 1, ledit support 1 pourra également être recyclé selon la même filière que celle du réceptacle d'accueil, ledit support et ledit réceptacle étant avantageusement en un matériau plastique de même nature.

[0037] Dans l'exemple de réalisation des figures 1 à 12, ledit support 1 est configuré pour un positionnement dans le réceptacle d'accueil 40 par l'intermédiaire de ladite armature 8.

[0038] Ledit réceptacle 40 comprend, par exemple, une base ou socle 42 et un couvercle 44. Ledit réceptacle 40 est configuré pour recevoir de manière amovible au moins l'un desdits ensembles sur ledit socle 42 et/ou ledit couvercle 44. Ici l'ensemble comprenant le godet est destiné à être accueilli dans le socle 42.

[0039] Toujours dans l'exemple illustré, ledit support 1 est configuré pour que ladite paroi de fond 26 de l'armature 8 soit située en regard d'une paroi de fond 46 d'un compartiment 48 du réceptacle 40.

[0040] Pour autoriser ledit positionnement dans le réceptacle d'accueil 40, plus précisément ici dans ledit compartiment 48, ledit support 1, plus précisément ici l'armature 8, comprend des moyens d'encliquetage. Dans l'exemple illustré, lesdits moyens d'encliquetage sont configurés pour autoriser ledit positionnement par un mouvement de pivotement, comme cela ressort mieux des figures 8 à 10.

[0041] Lesdits moyens d'encliquetage comprennent pour cela, notamment, des moyens 50 de mise en prise et des moyens 52 d'accrochage. Lesdits moyens 50 de mise en prise et/ou lesdits moyens 52 d'accrochage sont situés sur la paroi latérale 24 de l'armature 8. Ils sont ici diamétralement opposés. Lesdits moyens de mise en prise comprennent, par exemple, une nervure 54, destinée à s'insérer dans une gorge 56 située sur une paroi latérale 58 de la base 42. Lesdits moyens d'accrochage comprennent des pâtes élastiques 60 faisant cliquet dans des ergots 62 formés sur ladite paroi latérale 58 de la base 42.

[0042] On peut remarquer que lesdits moyens 50 de mise en prise, ladite ouverture latérale 16 et lesdits moyens d'accrochage 50 sont situés angulairement dans cet ordre le long de ladite paroi latérale 50, par exemple sensiblement à 90° les uns des autres.

[0043] Pour la mise en place dudit ensemble dans ledit compartiment 48, ladite armature 8 est d'abord appro-

chée de la base 42 de sorte que la nervure 54 soit en prise dans la gorge 56. La paroi de fond 26 de l'armature 8 est alors inclinée par rapport à la paroi de fond 46 dudit compartiment 48, comme illustré aux figures 8 et 9. Un effort axial est alors imprimé à l'armature 8 au niveau d'une partie de la paroi de face avant 12, ce qui génère un mouvement de pivotement autour d'un axe défini par ladite nervure 54 et ladite gorge 56. Ceci provoque l'encliquetage des pâtes élastiques 60 dans les ergots 62. Ledit ensemble est alors dans la position illustrée à la figure 10.

[0044] Comme illustré aux figures 7 à 10, ledit réceptacle 40 comprend avantageusement des pions 64 configurés pour faire appui sur la face inférieure 30 de l'article 2. Lesdits pions 64 sont dimensionnés de sorte à contribuer à l'appui de l'article 2 contre la paroi de face avant 12. Ledit réceptacle comprend en outre alternativement ou cumulativement des saillies 66, notamment issues de ladite paroi de fond 46 du compartiment 48. Lesdites saillies 66 sont configurées pour contribuer au maintien en place de l'article 2 en formant une butée latérale, en particulier au niveau de ladite ouverture latérale 16.

[0045] Ledit support 1 est configurée pour être extrait dudit réceptacle d'accueil 2 par un effort portant, par exemple, sur ladite paroi de fond 26 de l'armature 8.

[0046] Selon l'exemple illustré à la figure 11, le couvercle 44 est configuré pour exercer un effort au niveau d'un ou plusieurs plots 68, renforcés. Lesdits plots 68 sont situés entre lesdites pâtes élastiques 60. Ils participent à la définition de la paroi latérale 24 et de la paroi de fond 26 de l'armature 8. Le couvercle 44 est configuré pour exercer un effort selon un bras de levier sur lesdits plots 68, en imprimant au couvercle un supplément de rotation autour d'un axe d'articulation 70 du couvercle 44 par rapport à la base 42.

[0047] Selon une variante illustrée à la figure 12, l'effort s'exerce par l'intermédiaire d'un doigt de l'utilisateur sur la partie centrale 38 de la paroi de fond 26, à travers une lumière situé dans la paroi de fond 46 du compartiment 48.

[0048] Comme illustré à la figure 13, en variante, ladite armature 8 comprend plusieurs logements 10 pour accueillir chacun un article cosmétique 2. Lesdits logements 10 sont voisins les uns des autres. Chaque logement 10 a sa propre ouverture de face avant 14, entourée au moins partiellement d'une partie de paroi de face avant 12, et sa propre ouverture latérale 16. Les ouvertures latérales 16 des logements 10 voisins sont séparées par une cloison 72. On retrouve également, entre autres, les bras 36 et les parties centrales 38 avec les ouvertures de face arrière. Les godets sont ici de forme carrée à coins arrondis et les logements 10 présentent une forme adaptée. Ils pourront aussi être d'une autre forme, notamment une forme circulaire, comme dans le mode de réalisation précédent.

[0049] Dans une variante non illustrée, l'article cosmétique comprend plusieurs godets, par exemple se succédant selon une direction unique sous la forme d'une

barrette. Ladite armature 8 comprend alors un seul logement 10 et une seule ouverture latérale d'insertion de l'article 2. L'armature 8 comprend plusieurs ouvertures de face avant 14, entourés au moins partiellement chacune d'une partie de la paroi de face avant 12 et/ou plusieurs ouvertures de face arrière.

[0050] Selon un autre exemple de réalisation illustrée aux figures suivantes, ledit article cosmétique 2 comprend un miroir. Dans ce cas, l'ouverture de face avant 14 permet à l'utilisateur de rendre visible ledit article cosmétique. L'utilisateur peut de la sorte se voir et se maquiller.

[0051] Ledit support 1 comprend en outre un cache ou enjoliveur 76, destiné à couvrir ladite paroi de fond 26 de l'armature 8. Ledit cache 76 présente une forme sensiblement plane.

[0052] Ladite armature 8 reste similaire à celle évoquée plus haut hormis pour ce qui concerne la relation avec le cache 76 et la mise en place dans le réceptacle d'accueil 2.

[0053] Ledit cache 76 est, par exemple, encliqueté sur ladite armature 8, notamment au niveau de la paroi latérale 24 de ladite armature 8, ceci à l'aide d'un rebord 78 coopérant avec une nervure 80 ménagée dans ladite paroi latérale 24 de ladite armature 8.

[0054] Selon la variante illustrée aux figures 14 à 17, ledit rebord 78 est interrompu angulairement pour permettre une insertion de l'article 2 dans l'armature 8 après mise en place du cache 76.

[0055] Ledit cache 76 est avantageusement articulé en rotation sur ladite armature 8 autour d'un axe orthogonale à ladite paroi de fond 26 et passant par un centre de ladite paroi de fond 26. Une telle rotation permet de dissimuler l'ouverture latérale 16 après l'insertion de l'article cosmétique 2 dans le logement 10, notamment en tournant ledit cache 76 de 180°.

[0056] Ladite rotation est réalisée, par exemple, par articulation sur une couronne 82 réalisée sur une face interne 84 du cache dans sa partie centrale, ladite couronne 82 coopérant avec des segments flexibles 84 en arc de cercle de la partie centrale 38 de la paroi de fond 26 de l'armature 8. Ladite couronne 82 est en outre avantageusement configurée pour appuyer sur ledit article 2 de sorte à favoriser son maintien dans ladite position de mise en place.

[0057] Comme dans les modes de réalisation précédents, l'article cosmétique 2 peut être extrait selon un mouvement opposé à celui de son mouvement d'insertion dans le logement 10.

[0058] Par ailleurs, ledit support 1 est configuré pour un positionnement dans le réceptacle 40 d'accueil par l'intermédiaire dudit cache 76.

[0059] Dans l'exemple illustré, l'ensemble formé par ledit support 1 et ledit article cosmétique 2, en l'occurrence ledit miroir, est destiné à être logé, de façon réversible, dans ledit couvercle 44, illustré plus en détail à la figure 16.

[0060] Ledit couvercle 44 comprend, par exemple, une

patte d'articulation 86 sur la base 42. Il pourra s'agir de la patte servant à extraire l'autre armature 8, notamment dans le cas où, comme ici, la base 42 accueille une armature 8 munie d'un godet et le couvercle 44 accueille une armature 8 munie dudit miroir. Ledit couvercle 44 comprend en outre paroi annulaire 88 issue d'une paroi de fond 90 dudit couvercle 44.

[0061] Ledit support 1 est configuré pour que ledit cache 76 soit situé en regard de ladite paroi de fond 90 du couvercle 44.

[0062] Ledit cache 76 comprend des moyens d'encliquetage 92 pour autoriser le positionnement du support 1 dans le réceptacle 2. Lesdits moyens d'encliquetage 92 sont situés sur une face externe 94 du cache 76. Il s'agit ici d'une protubérance 96 sensiblement en forme de champignon, destinée à coopérer avec la paroi annulaire 88 du couvercle 44 selon un mouvement de pivotement plus particulièrement illustré à la figure 17. Ledit mouvement de pivotement permet aussi bien, quand il est accompagné d'une pression, la mise en place du support 1 dans le couvercle 44 que, lorsqu'il est accompagné d'un mouvement de soulèvement, une extraction dudit support 1 hors dudit couvercle 44. Ledit mouvement de pivotement est obtenu, par exemple, par le doigt d'un utilisateur appuyant sur la paroi de face avant 12 de l'armature 8.

[0063] Selon une autre variante illustrée aux figures 18 à 20, ledit rebord 78 est continu le long d'une périphérie d'une paroi de fond 98 du cache 76.

[0064] Comme dans les modes de réalisation précédents, l'article cosmétique 2 peut être extrait selon un mouvement opposé à celui de son mouvement d'insertion dans le logement 10.

[0065] Dans cette variante, ledit support 1 est également configuré pour que ledit cache 76 soit situé en regard de ladite paroi de fond 90 du couvercle 44.

[0066] Lesdits moyens d'encliquetage 92 sont configurés pour autoriser ledit positionnement du support 1 dans le réceptacle 2 par un mouvement vertical, c'est-à-dire, orthogonal à une paroi de fond du couvercle. Ils sont situés au niveau du rebord 78 du cache 76. Ils comprennent, par exemple, des pattes flexibles 100 situées ici sensiblement à 120° les unes des autres. Lesdites pattes flexibles 100 sont destinées à coopérer avec des formes 102 prévues en vis-à-vis dans une paroi latérale du couvercle 44 pour l'encliquetage.

[0067] Ledit support 1 est configuré pour être extrait dudit réceptacle d'accueil 2 par un effort d'extraction au niveau d'une fente 103 située entre le cache 76 et le réceptacle 2.

[0068] Ladite fente 103 est ménagée, par exemple, au niveau d'un bord coupé 104 du support 1, notamment au niveau d'un pied 106 formé le long du rebord 78 du cache 76, le long dudit bord coupé 104. Une telle fente 103 permet l'insertion d'un instrument pour extraire le support 1 du réceptacle d'accueil 2, en l'occurrence du couvercle 44, par un mouvement vers le haut permettant un désencliquetage.

[0069] Dans une variante non illustrée, ledit pied 106 est muni d'une forme en creux suffisamment grande pour que l'utilisateur puisse glisser un doigt dans celle-ci. Lorsque ledit support 1 est en place dans le réceptacle 2, ledit cache 76 est configuré pour que ladite forme en creux soit accessible à l'utilisateur depuis le même côté que ladite ouverture de face avant 14. L'utilisateur peut alors extraire ledit support 1 à l'aide de son doigt par un mouvement vers le haut permettant le désencliquetage.

[0070] Selon un mode de réalisation illustré à la figure 21, le couvercle 44 comprend une paroi latérale 200 et une paroi de fond 202, amovible l'une par rapport à l'autre. On constate que ladite paroi de fond 202 définit le cache 76 dudit support 1. Cela permet de personnaliser le réceptacle avec des décorations adaptées ou des marquages différenciés en changement uniquement cet ensemble.

[0071] Dans ce mode de réalisation, ledit support 1 reste amovible par rapport au réceptacle par l'intermédiaire dudit cache 76. Pour cela, ledit cache 76 et ladite paroi latérale 200 du couvercle 44 présentent ici des premières formes 204 et contre-formes 206 destinées à s'encliqueter l'une dans l'autre, en correspondance, notamment selon une direction orthogonale audit cache 76.

[0072] Ladite armature 10 est, par exemple, encliquetée sur ledit cache 76, notamment par l'intermédiaire de deuxièmes formes 208 et contre-formes situées en correspondance sur la paroi latérale 26 de l'armature 10 et ledit cache 76.

[0073] Lesdites deuxièmes contre-formes, non-visibles, sont situées sur une face interne dudit rebord 78 du cache 76 et lesdites premières formes 204 sont situées sur une face externe du rebord 78 pour coopérer avec les premières contre-formes 206, situées sur une face interne de la paroi latérale 200 du couvercle 44. Lesdites deuxièmes formes 208 sont situées sur une face externe de la paroi latérale 26.

[0074] Selon une autre mode de réalisation, non illustré, ledit support ne comporte pas de cache et il est configuré pour être fixé dans le réceptacle par l'intermédiaire de l'armature dudit support, comme dans le premier mode de réalisation illustré aux figures 1 à 12, mais selon un mouvement d'encliquetage vertical, c'est-à-dire similaire au mouvement du support par rapport au couvercle rencontré aux figures 18 à 20. Des formes et contre-formes destinées à s'encliqueter l'une dans l'autre sont prévues à cette fin, en correspondance, au niveau de la paroi latérale de l'insert et de la paroi latérale du couvercle. La paroi de face avant de l'insert est munie d'une encoche permettant à un utilisateur de glisser un doigt ou un outil entre la paroi latérale du couvercle et la paroi de face avant de l'armature pour retirer le support dudit réceptacle. Pour le reste l'insert de ce mode de réalisation présente les caractéristiques de celui du mode de réalisation des figures 1 à 12.

[0075] Il est à noter que ces modes de réalisation sont applicables le cas échéant aussi bien à un support accueillant un godet qu'un miroir, ledit support étant destiné

à être installé aussi bien dans une base que dans un couvercle du réceptacle.

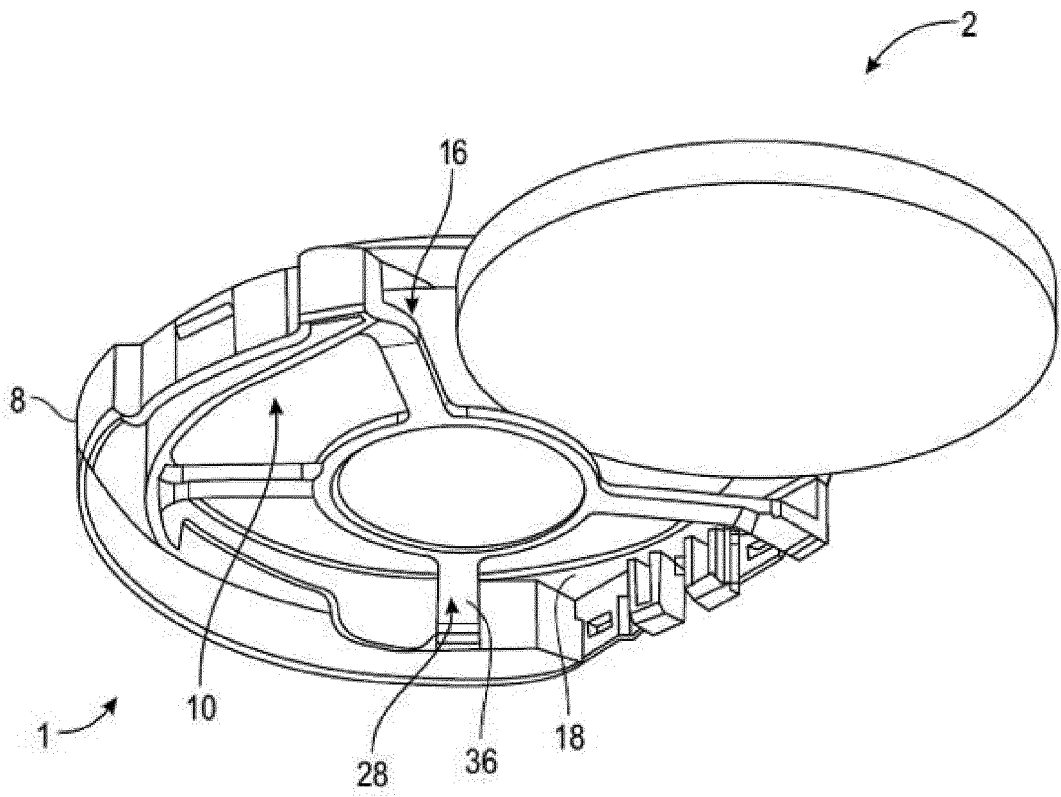
Revendications

1. Support (1) pour un article cosmétique (2), ledit support (1) étant configuré pour être positionné de façon amovible dans un réceptacle d'accueil (40), ledit support (1) comprenant une armature (8) définissant un logement (10) pour ledit article (2), ladite armature (8) présentant une paroi de face avant (12) présentant une ouverture de face avant (14) permettant d'accéder et/ou de rendre visible ledit article (2), ladite armature (8) présentant en outre une ouverture latérale (16), ladite armature (8) étant configurée pour une insertion dudit article (2) dans ledit logement (10), à travers ladite ouverture latérale (16), par un mouvement de translation jusqu'à une position de mise en place, ladite translation s'effectuant par guidage dudit article à l'aide de ladite paroi de face avant (12), ladite paroi de face avant (12) comprenant des butés (20, 22) destinées à maintenir ledit article (2) en position de mise en place.
2. Support selon la revendication 1 dans lequel ledit logement (10) est destiné à accueillir ledit article (2) de façon amovible.
3. Support selon l'une quelconque des revendications précédentes dans lequel ladite paroi de face avant (12) est configurée pour recouvrir de façon continue une partie périphérique d'une face avant dudit article (2) en position de mise en place.
4. Support selon l'une quelconque des revendications précédentes dans lequel l'une (20) desdites butées (20, 22) et l'ouverture latérale (16) sont situées dans une même portion angulaire.
5. Support selon l'une quelconque des revendications précédentes dans lequel l'autre (22) desdites butées (20, 22) est une butée d'arrêt du mouvement de translation de l'article (2) dans le logement (10).
6. Support selon l'une quelconque des revendications précédentes dans lequel ladite armature présente un paroi de fond (26), opposée à ladite paroi de face avant (12) de sorte que ledit article (2) se trouve entre ladite paroi de fond et ladite ouverture de face avant, ladite paroi de fond (26) étant munie de moyens élastiques (28) de maintien dudit article (2) dans le logement (10) par appui contre la paroi de face avant (12).
7. Support selon la revendication précédente dans lequel ladite paroi de fond (26) est munie d'une ou plusieurs ouvertures (32) permettant à un utilisateur

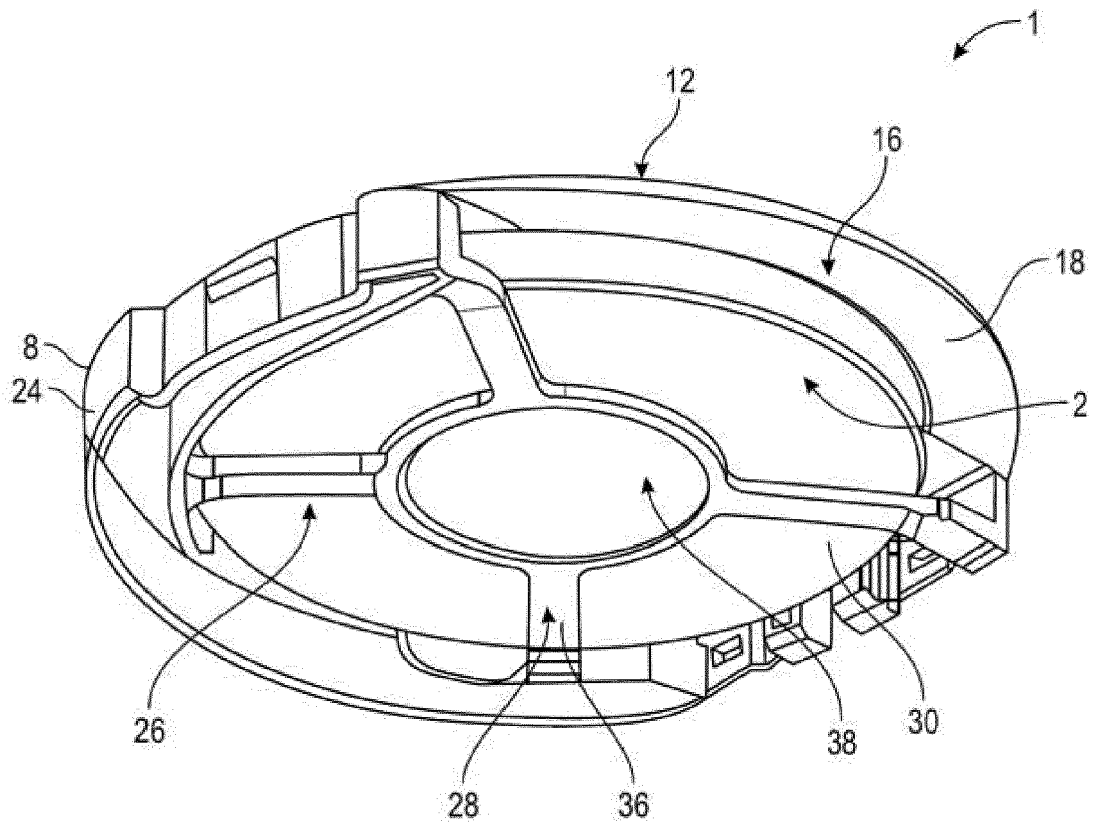
d'accéder avec un doigt audit article (2) pour déclencher son extraction dudit logement (10).

- 5 8. Support selon l'une quelconque des revendications précédentes dans lequel ledit support (1) est configuré pour un positionnement dans le réceptacle d'accueil (2) par l'intermédiaire de ladite armature (8).
- 10 9. Support selon l'une quelconque des revendications précédentes dans lequel ledit support (1) comprend en outre un cache (76) encliqueté sur ladite armature (8).
- 15 10. Support selon la revendication précédente dans lequel ledit support (1) est configuré pour un positionnement dans le réceptacle d'accueil (2) par l'intermédiaire dudit cache (76).
- 20 11. Support selon l'une quelconque des revendications 8 ou 10 dans lequel ledit support (1) comprend des moyens d'encliquetage pour autoriser ledit positionnement.
- 25 12. Support selon la revendication 11 dans lequel lesdits moyens d'encliquetage sont configurés pour autoriser ledit positionnement par un mouvement de pivotement.
- 30 13. Ensemble d'un support (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes et dudit article (2).
- 35 14. Réceptacle accueillant un ensemble selon la revendication 13.
- 40 15. Réceptacle selon la revendication 13, prise dans son rattachement à l'une quelconque des revendications 9 ou 10, ledit réceptacle comprenant un socle (42) et/ou couvercle (44), ledit socle (42) et/ou ledit couvercle (44) comprenant une paroi latérale (200) et une paroi de fond (202), amovibles l'une par rapport à l'autre, ladite paroi de fond (202) définissant le cache (76) dudit support (1).
- 45
- 50
- 55

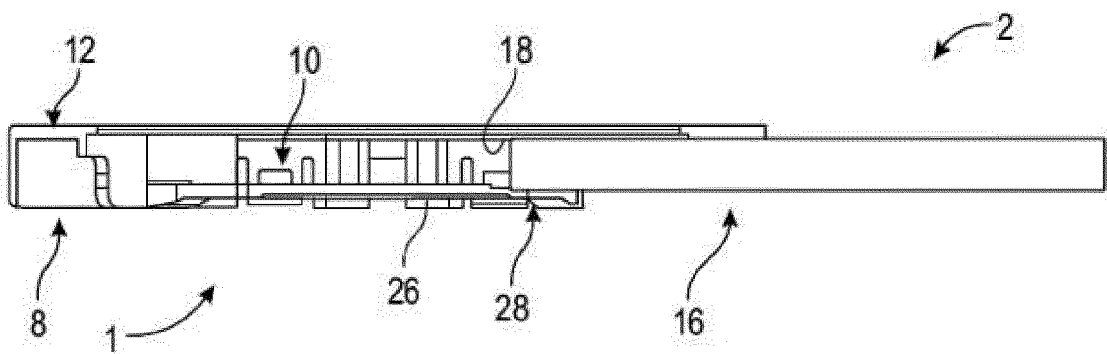
[Fig. 3]



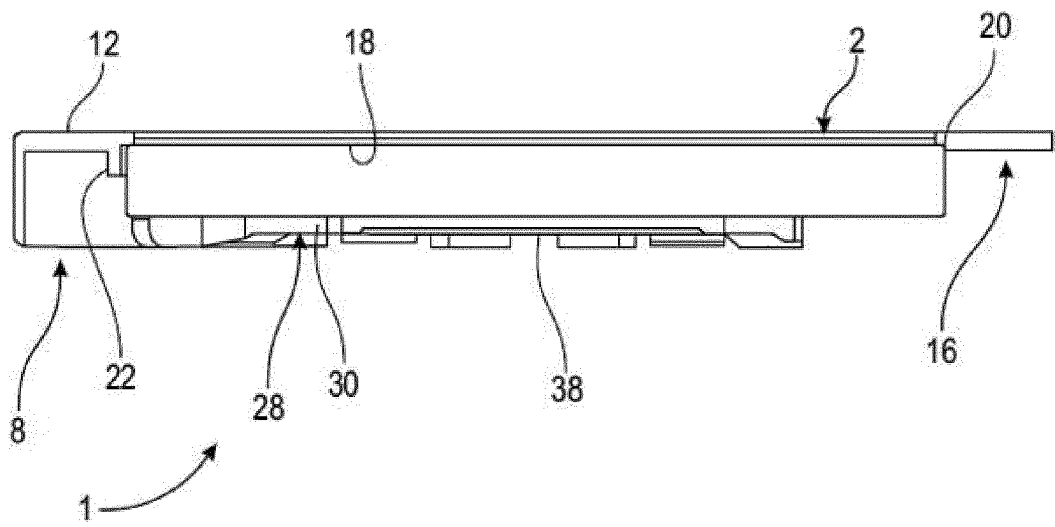
[Fig. 4]



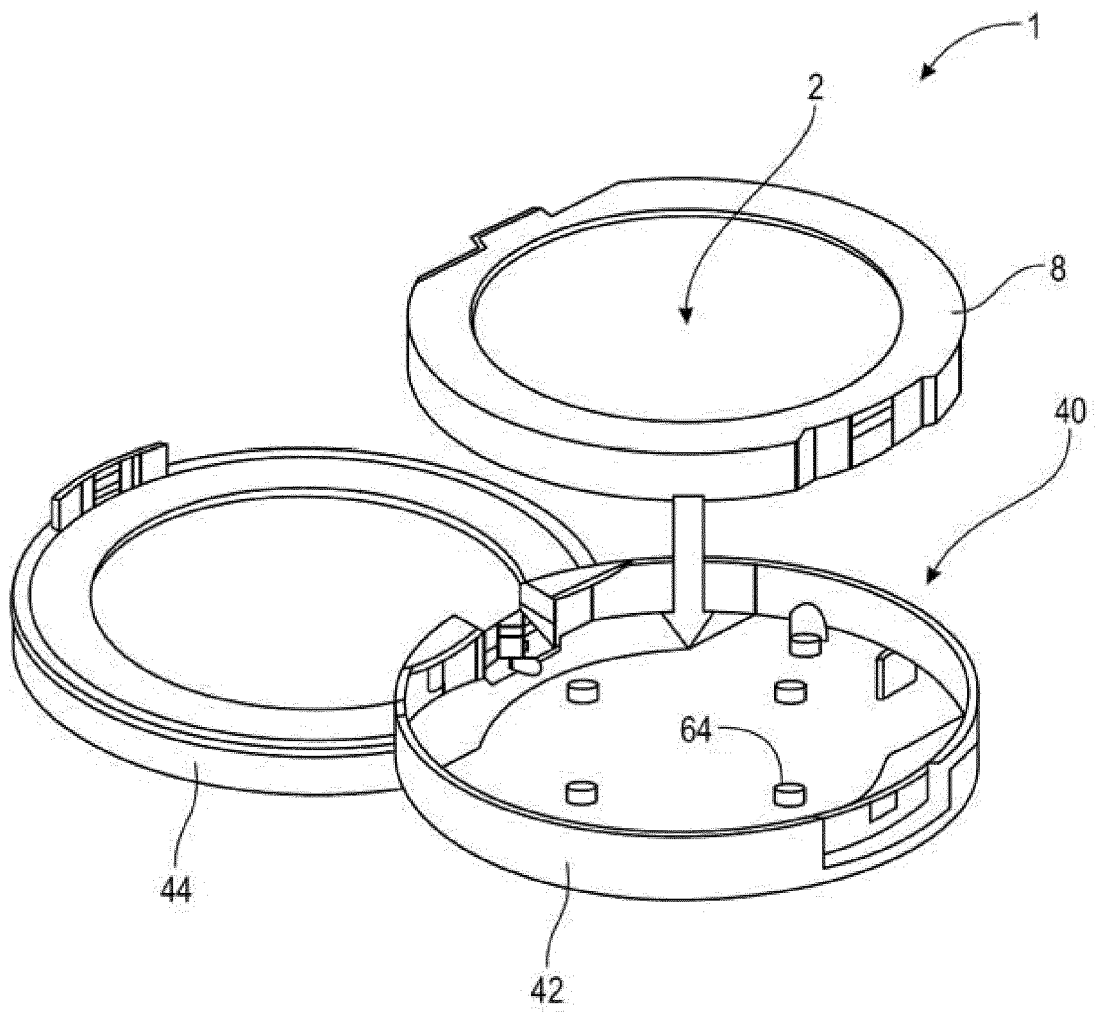
[Fig. 5]



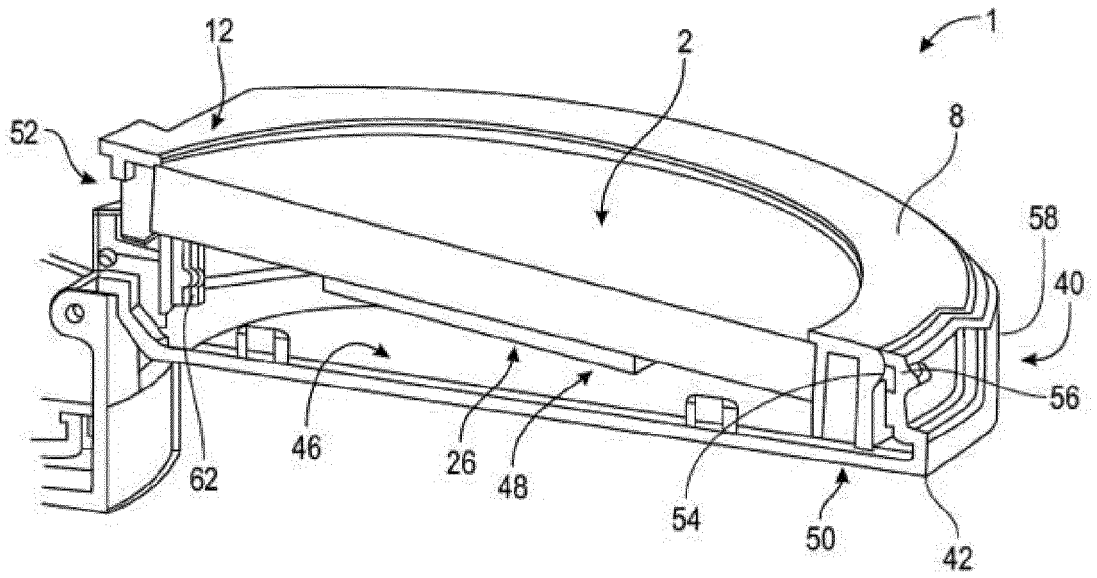
[Fig. 6]



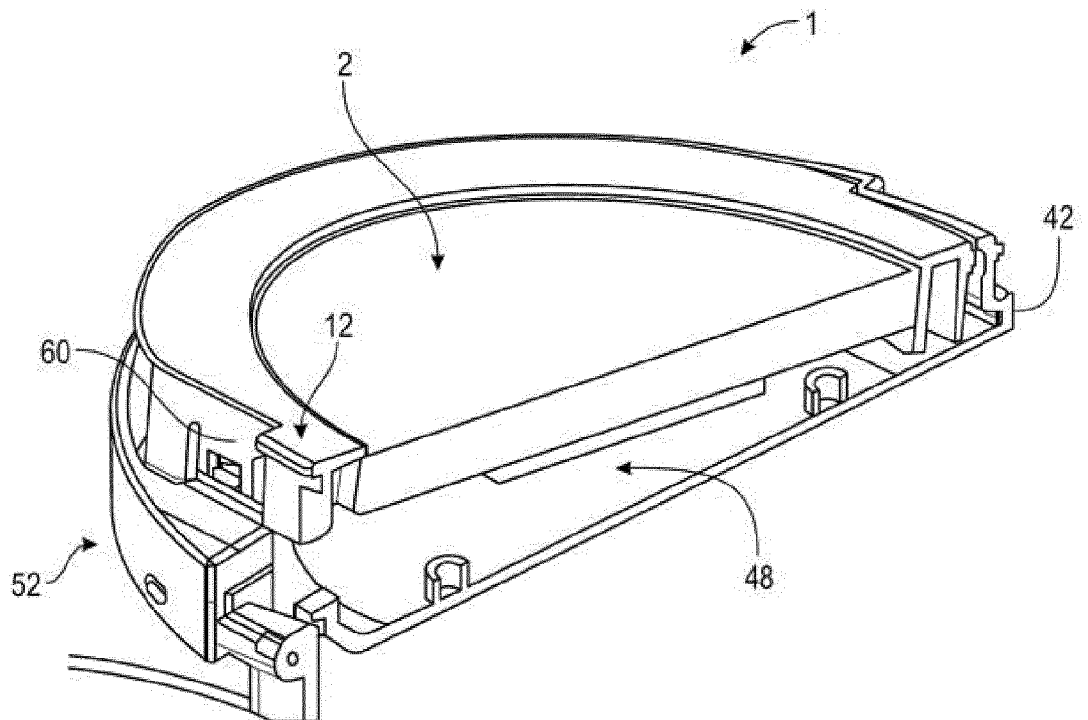
[Fig. 7]



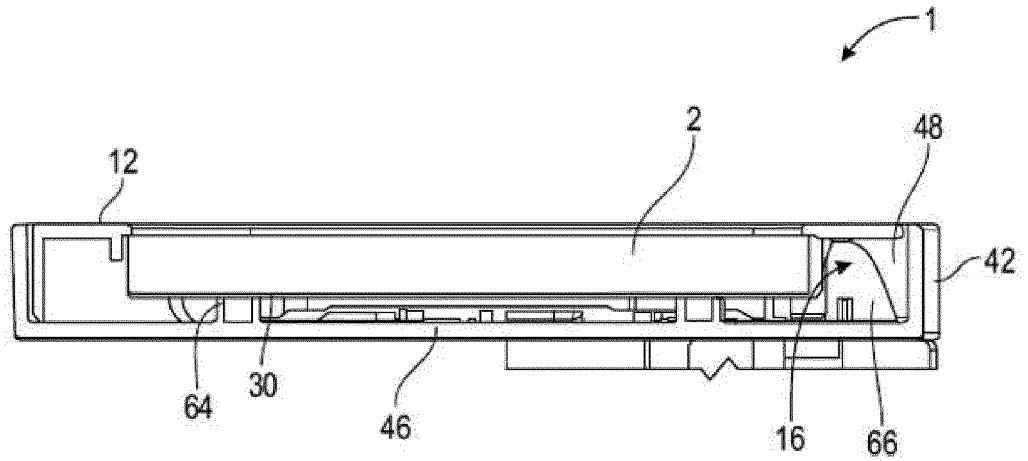
[Fig. 8]



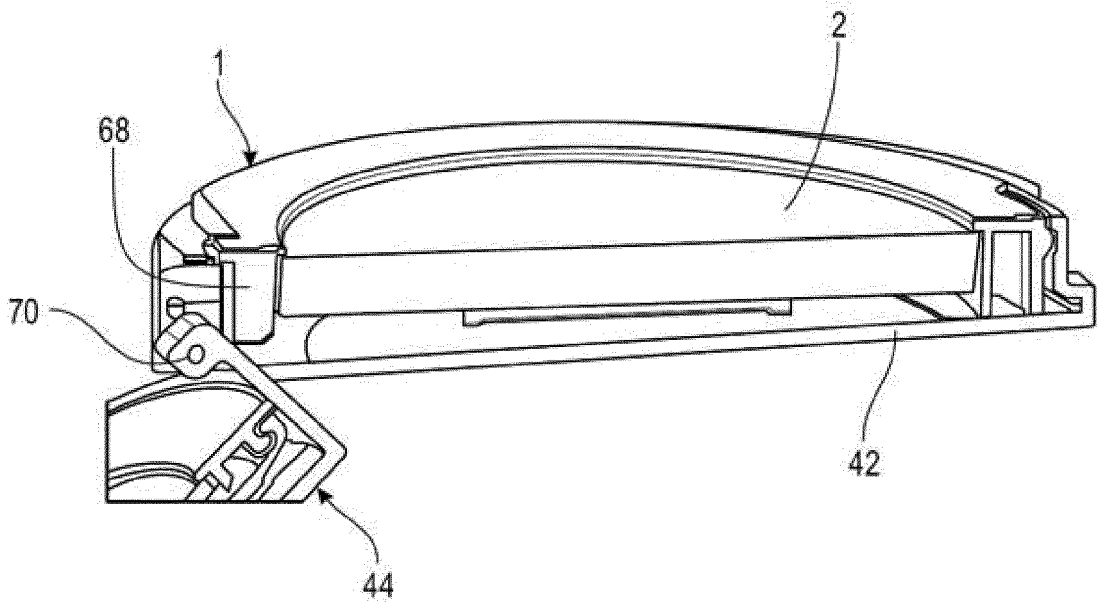
[Fig. 9]



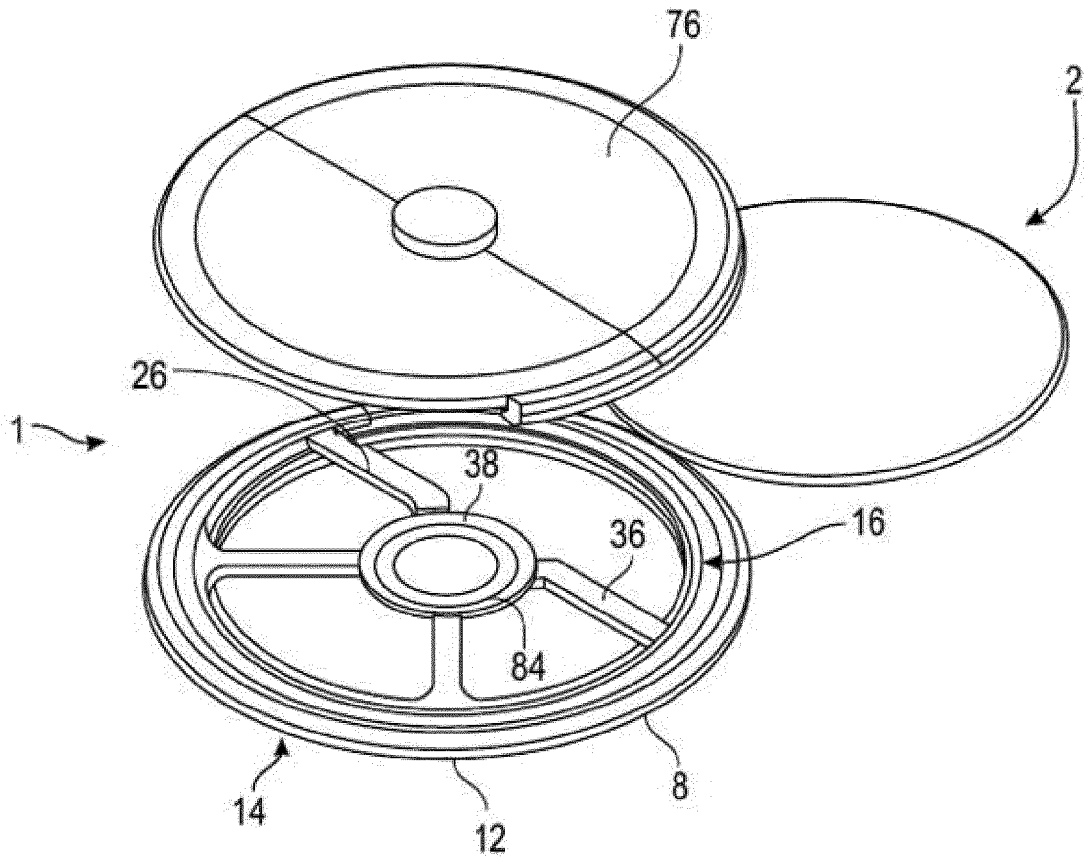
[Fig. 10]



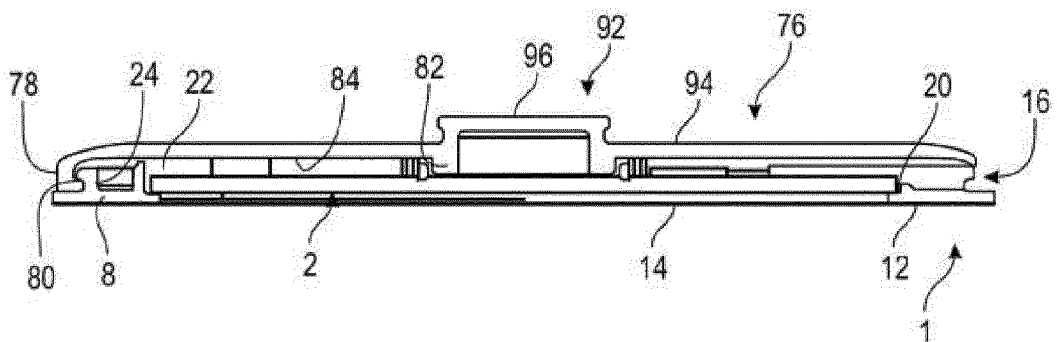
[Fig. 11]



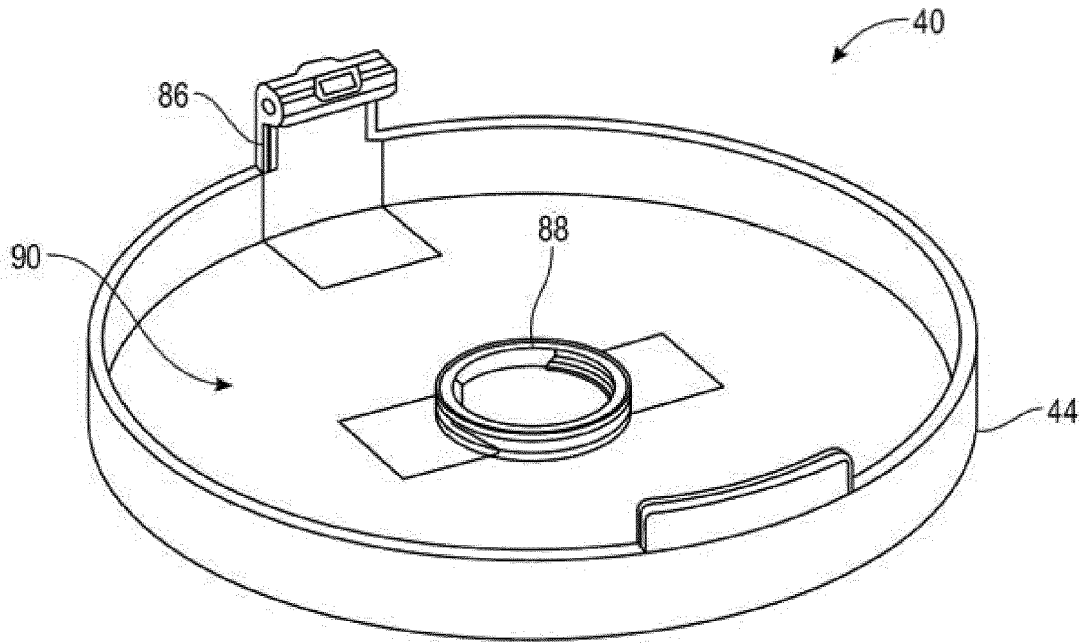
[Fig. 14]



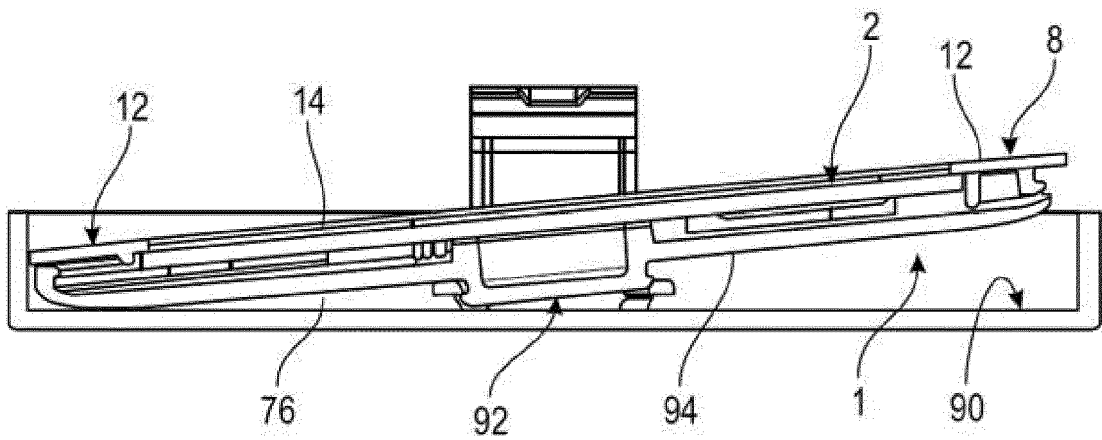
[Fig. 15]



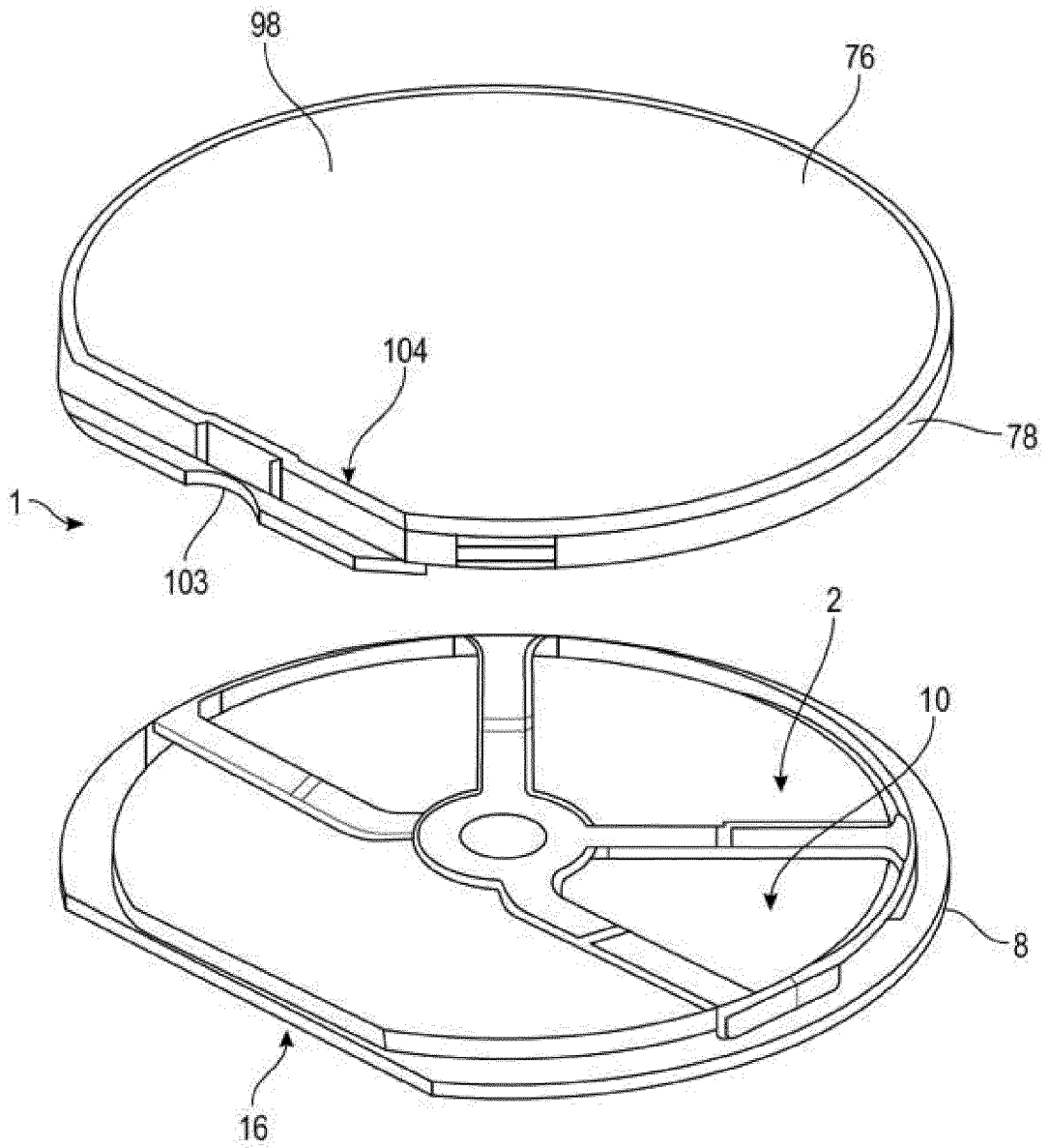
[Fig. 16]



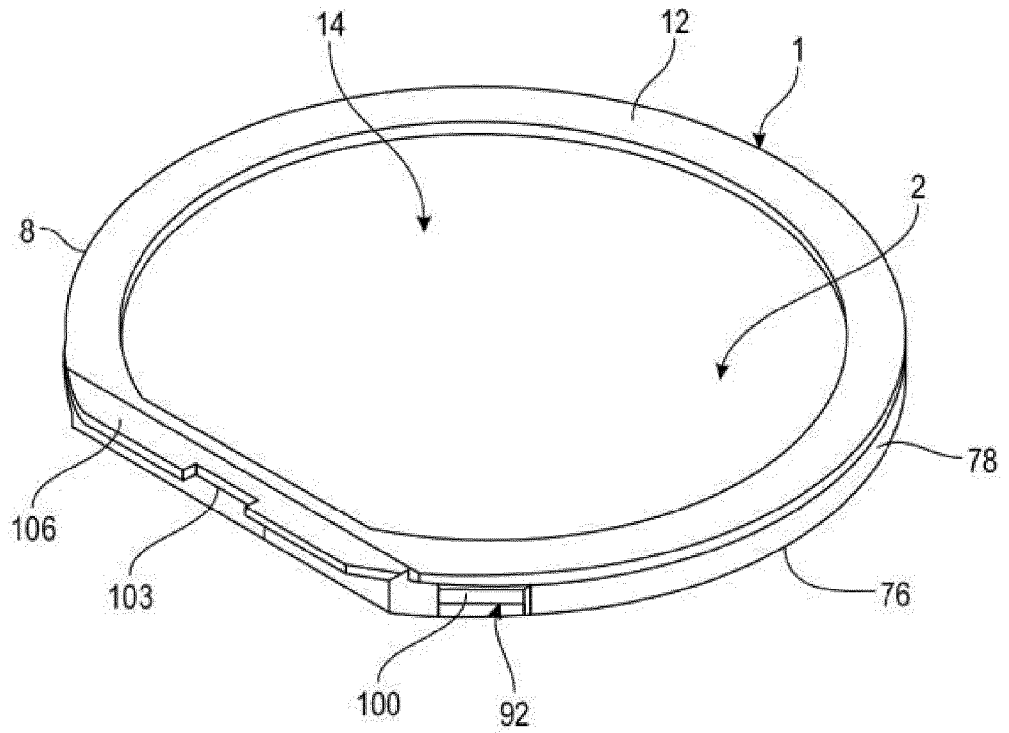
[Fig. 17]



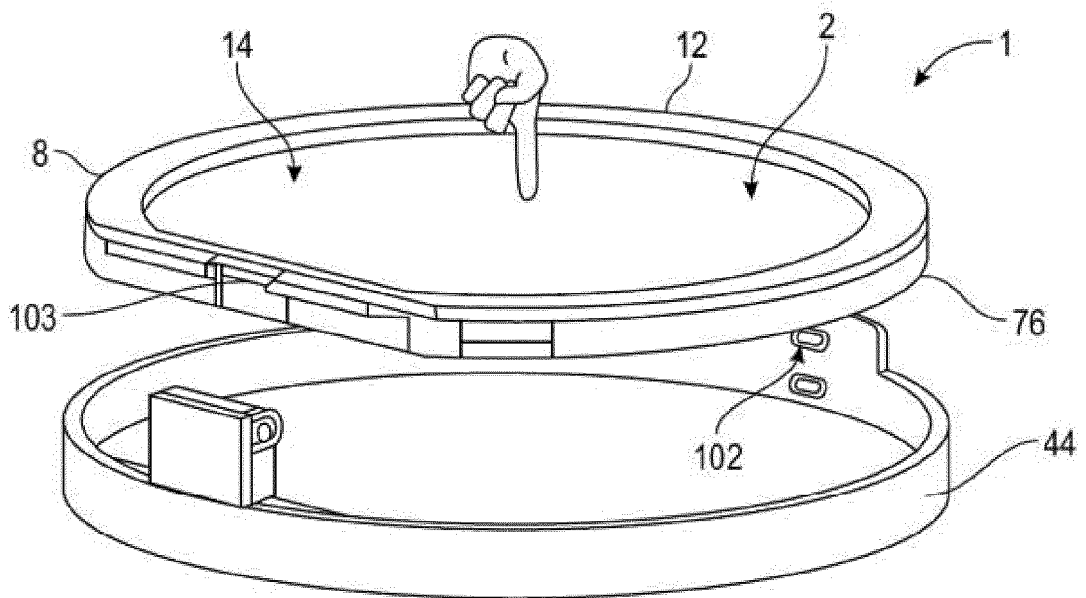
[Fig. 18]



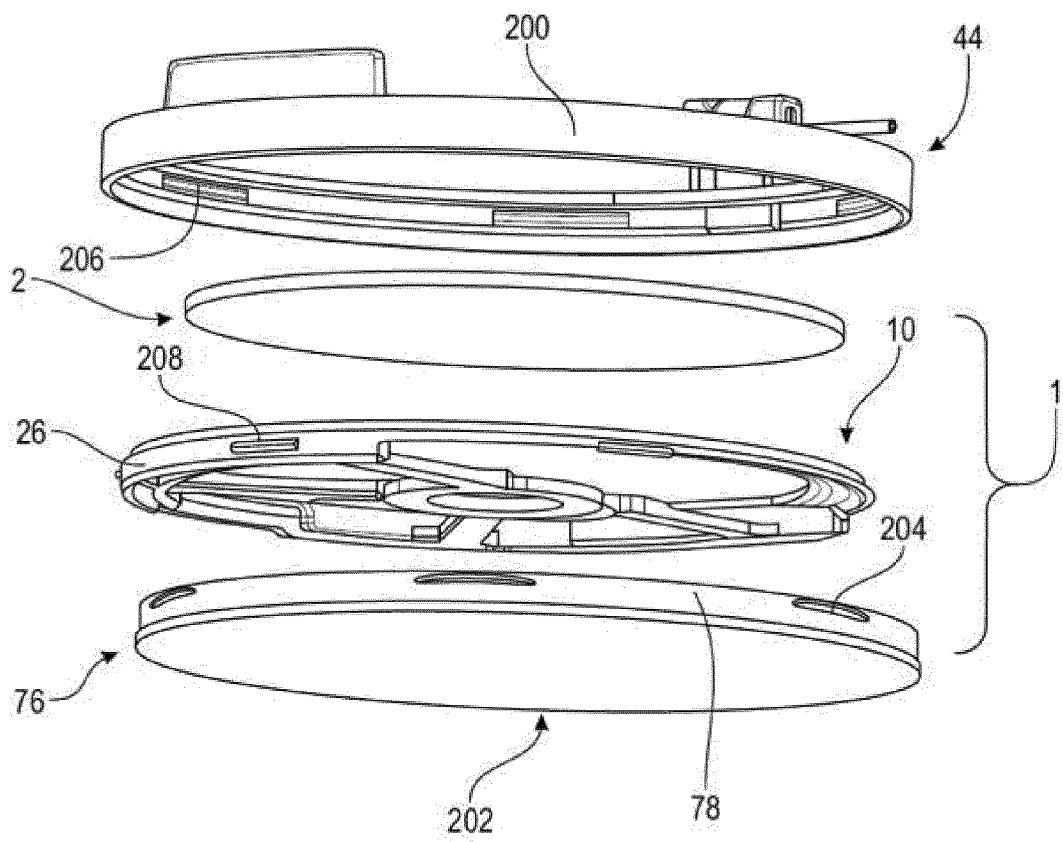
[Fig. 19]



[Fig. 20]



[Fig. 21]





RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 21 20 6121

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A	GB 2 217 299 A (WHEELER DEREK ALFRED) 25 octobre 1989 (1989-10-25) * pages 4,5; figures * -----	1-15	INV. A45D33/00 A45D33/20 A45D33/22
A	GB 2 316 062 A (TOLY PRODUCTS [GB]) 18 février 1998 (1998-02-18) * pages 2,3; figures * -----	6	
A	US 8 602 039 B1 (GINDI ISAAC [US]) 10 décembre 2013 (2013-12-10) * colonnes 4-7; figures * -----	1-15	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			A45D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 10 mars 2022	Examineur Dinescu, Daniela
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

1
EPO FORM 1503 03:82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 21 20 6121

5 La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

10-03-2022

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
GB 2217299	A	25-10-1989	AUCUN	

GB 2316062	A	18-02-1998	AUCUN	

US 8602039	B1	10-12-2013	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82